



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

11 décembre 2025

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 11 décembre 2025 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé, salle Saint-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

M. Sylvain Bourgoing, ville de Cap-Santé ;
M. Jean-François Provencher, municipalité de Deschambault-Grondines ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
Mme Manon Huard, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
M. Jean-Guy Vigneault, ville de Lac-Sergent ;
M. Simon Sheehy, ville de Neuville ;
M. Dany Bisson, ville de Pont-Rouge ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
M. Sylvain Laquerre, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
Mme Isabelle Plante, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Pierre Rivard, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
M. Réjean Vallée, ville de Saint-Marc-des-Carières, par visioconférence Teams ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;
M. Francine Girard, ville de Shannon, par visioconférence Teams ;
M. Yves Bédard, MRC de Portneuf (pour les TNO).

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général ;
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;
M. Pierre Ménard, directeur des opérations, par visioconférence Teams ;
Mme Sharon Amanda Alvarado Umanzor, adjointe de direction ;

Sont absents :

M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;
M. Daniel Cauchon, municipalité de Rivière-à-Pierre ;

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

149-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. HISTORIQUE DE LA RÉGIE

Mme Élane Verret et M. David Loranger-King présentent l'historique de la Régie depuis sa date de création.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

3. RÈGLEMENT 07-2007 – DEMANDE DE MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles a reçu une demande de modification du règlement 07-2007 portant sur la régie interne puisque celui-ci a été adopté en 2007 et qu'il n'a subi que quelques légères modifications au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf est d'avis qu'il y aurait lieu de réviser entièrement le règlement 07-2007 afin de le moderniser;

150-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVES BÉDARD,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf mandate le prochain comité exécutif d'analyser le règlement 07-2007 portant sur la régie interne afin de proposer une mise à jour dudit règlement et que cette nouvelle version soit présentée et adoptée par le conseil d'administration avant la fin du mandat du comité exécutif, soit d'ici deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ÉLECTIONS 2025

4.1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION, D'UN SCRUTATEUR ET D'UN SECRÉTAIRE

151-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. CÉDRIC CHAMPAGNE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf nomme, pour la tenue de la présente élection, Mme Élane Verret comme présidente d'élection, M. David Loranger-King comme scrutateur et Mme Sharon Amanda Alvarado Umanzor comme secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. PROCÉDURE D'ÉLECTION

La présidente d'élection explique la procédure d'élection qui est la même que celle qui est établie habituellement. Elle indique que la période de mise en candidature est de 3 minutes par poste en élection, mais que celle-ci peut être ramenée à une minute sur proposition d'un administrateur, si la situation le permet évidemment.

La présidente d'élection indique que la durée des mandats est la suivante :

- Président : 1 an
- Vice-président : 2 ans
- Membres du comité exécutif : 2 ans

M. David Loranger-King informe le conseil d'administration que l'élection par vote secret se tiendra de façon électronique et que tout le monde prendra connaissance des résultats en simultanée.

Un test est effectué et concluant.

4.3. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT - MANDAT D'UN (1) AN

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de président pour une durée de trois minutes et invite les personnes intéressées à s'identifier.

- 1- Mme Joëlle Genois, propose la candidature de M. Guy Germain à la présidence et ce dernier accepte.

M. Simon Sheehy propose la fermeture de la période de mise en candidature après une minute.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

N'ayant pas d'autres propositions, la présidente d'élection ferme la période de mise en candidatures et déclare M. Guy Germain élu au poste de Président de la Régie pour la prochaine année.

4.4. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT - MANDAT DE DEUX (2) ANS

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de vice-président pour une durée de trois minutes et invite les personnes intéressées à s'identifier.

1- M. Yvan Barrette, propose la candidature de M. Simon Sheehy à la vice-présidence et ce dernier accepte.

Mme Joëlle Genois propose la fermeture de la période de mise en candidature après une minute.

N'ayant pas d'autres propositions, la présidente d'élection ferme la période de mise en candidatures et déclare M. Simon Sheehy élu au poste de vice-président de la Régie pour les deux prochaines années.

4.5. ÉLECTION AUX DIVERS COMITÉS :

4.5.1. COMITE EXÉCUTIF : POSTES VACANTS - MANDAT DE DEUX (2) ANS

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour une durée de trois minutes et invite les personnes intéressées à s'identifier. Elle indique que trois (3) postes sont disponibles.

- 1- Mme Sylvie Lambert propose la candidature de Mme Joëlle Genois et cette dernière accepte ;
- 2- Mme Isabelle Plante propose la candidature de Mme Marianne Lavallée et cette dernière accepte ;
- 3- M. Yvan Barette propose la candidature de M. Dany Bisson et ce dernier accepte ;
- 4- Mme Joëlle Genois propose M. Michel Cordeau mais ce dernier refuse ;
- 5- Mme Joëlle Genois propose M. Marc-Antoine Gagnon et ce dernier accepte ;
- 6- M. Francis Marcotte propose M. Cédric Champagne et ce dernier accepte;
- 7- M Yves Bédard propose M. Jean-Guy Vigneault et ce dernier accepte.

Les candidats sont invités à prendre la parole à tour de rôle.

La secrétaire d'élection procède ensuite à l'ouverture du vote secret électronique afin que l'ensemble des membres puisse voter et élire les trois personnes qui siégeront au comité exécutif. Une fois le vote terminé, le résultat de l'élection est dévoilé et la présidente d'élection déclare Mmes Joëlle Genois et Marianne Lavallée ainsi que M. Dany Bisson élus au comité exécutif pour les deux prochaines années.

4.5.2. COMITÉ RH

M. David Loranger-King informe les membres que la Régie a besoin de créer un nouveau comité RH qui aura la charge d'analyser les différents dossiers en ressources humaines ainsi que pour le suivi de la négociation de la convention collective. Il indique que le président et le vice-président y siègent par défaut et qu'il serait pertinent de nommer deux autres administrateurs.

M. Yvan Barrette propose M. Marc-Antoine Gagnon et celui-ci accepte;
M. Dany Bisson propose M. Jean-Guy Vigneault et celui-ci accepte.

N'ayant pas d'autres propositions, la résolution suivante est adoptée :



N° de résolution
ou annotation

151b-12-2025

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf procède à la création du comité RH et que les personnes suivantes soient nommées à siéger sur ce comité :

M. Guy Germain, président
M. Simon Sheehy, vice-président
M. Marc-Antoine Gagnon
M. Jean-Guy Vigneault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5.3. COMITÉ DE PROJETS SPÉCIAUX

M. David Loranger-King informe les membres que la Régie a besoin de créer un nouveau comité des projets spéciaux qui aura la charge d'analyser les différents dossiers en communication, information et sensibilisation, mais également pour des projets comme la régie intelligente. Il indique que le président et le vice-président y siègent par défaut et qu'il serait pertinent de nommer quatre à six administrateurs afin de compléter le comité.

M. Yvan Barrette propose Cédric Champagne et celui-ci accepte;
Mme Isabelle Plante propose sa candidature;
M. Francis Marcotte propose sa candidature;
Mme Joëlle Genois propose sa candidature;
M. Simon Sheehy propose Mme Marianne Lavallée et celle-ci accepte;
M. Sylvain Bourgoing propose sa candidature.

N'ayant pas d'autres propositions, la résolution suivante est adoptée :

**SUR LA PROPOSITION DE M. SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

151c-12-2025

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf procède à la création du comité des projets spéciaux et que les personnes suivantes soient nommées à siéger sur ce comité :

M. Guy Germain, président
M. Simon Sheehy, vice-président
M. Cédric Champagne
Mme Isabelle Plante
M. Francis Marcotte
Mme Joëlle Genois
Mme Marianne Lavallée
M. Sylvain Bourgoing.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PROCÈS-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2025

5.1. CORRECTIONS ET SUIVI

- Correction de la liste mentionnée au point 4.3
- Correction du montant de la prolongation de contrat au point 6.1

5.2. ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 ;



N° de résolution
ou annotation

152-12-2025

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SIMON SHEEHY,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 20 novembre 2025 soit adopté avec les corrections mentionnées ci-haut ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1. AUTORISATION DE NOUVEAUX SIGNATAIRES CHEZ DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit avoir deux administrateurs ainsi que deux dirigeants comme signataires au compte ainsi que pour tous les autres documents bancaires;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit remplacer MM. Bernard Gaudreau et Mario Dupont comme signataires autorisés aux comptes bancaires;

153-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf retire les noms de MM. Bernard Gaudreau et Mario Dupont comme signataires pour les comptes bancaires et tout autre document chez Desjardins;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désigne le nouveau président, M. Guy Germain, et le nouveau vice-président, M. Simon Sheehy comme signataires au compte ainsi que pour tous les autres documents bancaires, le cas échéant;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf mandate Mme Éline Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, à faire les démarches auprès de l'institution financière Desjardins;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Desjardins pour officialiser le tout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 NOVEMBRE 2025

154-12-2025

**PROPOSITION DE MME LISE JULIEN,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 30 novembre 2025 :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	
Liste des déboursés - Novembre 2025	
Description	Montants
Rémunération et avantages sociaux	422 228,25 \$
Entretien machineries	122 079,69 \$
Crédits-baux - Camions collectes	102 723,85 \$
Diesel/essence	87 916,28 \$
Sous-traitance	78 352,14 \$
Écocentres - Opérations	76 317,44 \$
Collectes des matières recyclables, déchets et organiques	67 266,24 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Location d'équipements	45 478,59 \$
Recouvrement cellule 3B	35 832,05 \$
Honoraires professionnels	31 877,18 \$
Entretien bâtiments	25 282,28 \$
Électricité	23 350,58 \$
Assurances	21 906,09 \$
Fournitures et équipements de sécurité	11 290,89 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	10 922,63 \$
Frais de transport	9 877,18 \$
Amélioration des immobilisations	9 414,15 \$
Technologies de l'information	8 697,91 \$
Acquisition d'immobilisations	7 617,09 \$
Fournitures d'atelier et de bureau	7 534,93 \$
Entretien d'équipements spécialisés	6 771,76 \$
Traitement BFS	5 520,94 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	5 286,80 \$
Communications	4 860,85 \$
Entretien terrain	4 531,17 \$
Quincaillerie et outillage	4 479,72 \$
Entretien d'équipements	4 235,88 \$
Cadeaux des employés - Fête de Noël	3 364,20 \$
Frais de formation	3 061,66 \$
Associations/adhésions/abonnements	3 059,41 \$
Disposition des RDD	2 182,29 \$
Gaz propane	1 808,05 \$
Extermination	1 345,21 \$
Entretien balance	885,31 \$
Analyses de laboratoire	788,14 \$
Autres biens non durables	779,55 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	425,00 \$
Frais de réunions	231,13 \$
Entretien chemin	112,17 \$
Réparations bien d'autrui	71,86 \$
Recouvrement final cellule 4	68,79 \$
Total	1 259 835,33 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Éleine Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Éleine Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 30 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 30 novembre 2025;

155-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE MME LISE JULIEN,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 30 novembre 2025 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

6.4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2025

Aucun dépôt d'états financiers au 30 novembre 2025.

6.5. AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DE COÛTS – RÈGLEMENT 39-2023

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le règlement d'emprunt 39-2023 de 7 396 894,31 \$ sur une période de cinq ans pour divers travaux d'infrastructures et d'achats d'équipements;

CONSIDÉRANT QU'aux fins du règlement d'emprunt 39-2023, une dépense n'excédant pas la somme de 7 396 894,31 \$ a été autorisée;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses additionnelles globales de l'ordre de 500 000 \$ doivent être approuvées par le conseil d'administration portant le total des dépenses du règlement 39-2023 à 7 896 894,31 \$;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 500 000 \$ a été accordée à la Régie dans le cadre du projet de phytoremédiation, inclus dans le règlement d'emprunt 39-2023;

CONSIDÉRANT QUE pour payer les dépenses additionnelles, il y a lieu d'affecter la subvention reçue de la FCM au règlement d'emprunt 39-2023;

156-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise au règlement d'emprunt 39-2023 des dépenses additionnelles de 500 000 \$ portant le total des dépenses du règlement 39-2023 à 7 896 894,31 \$;

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf affecte au règlement d'emprunt 39-2023 la subvention versée par la Fédération canadienne des municipalités de 500 000 \$ en paiement des dépenses additionnelles ci-dessus décrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6. AVIS D'INTENTION CRÉANCIERS – SKH PROCÉDÉS

Suite au dépôt de la procédure de poursuite de la Régie, celle-ci reçu un avis d'intention de faillite des créanciers de SKH Procédés. Selon cet avis, la réclamation de la Régie n'est pas dans les créanciers prioritaires. La Régie ne prévoit donc pas recevoir aucune somme dans ce dossier.

6.7. CALENDRIER DES RENCONTRES ET PLANIFICATION 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf dépose au conseil d'administration le calendrier des rencontres 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les dates suivantes sont proposées ;

22 janvier 2026	19 février 2026	19 mars 2026	16 avril 2026
21 mai 2026	18 juin 2026	16 juillet 2026	Août 2026 - Aucune
17 septembre 2026	15 octobre 2026	19 novembre 2026	17 décembre 2026

157-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. SIMON SHEEHY,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf adopte le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

6.8. LISTE DES POINTS DE DÉPÔTS – COLLECTE DES SAPINS DE NOËL 2026

M. Guy Germain présente la liste des points de dépôts pour la collecte des sapins de Noël pour l'année 2026.

Mme Élane Verret encourage les municipalités à informer les citoyens des points de dépôts prévus à cet effet, notamment par le biais de leur page web ou encore bulletin municipal afin de promouvoir la collecte des sapins sur le territoire.

6.9. MATÉRIEL ÉDUCATIF DURABLE – SUBVENTION ALCOA – EXTENSION

Dans le cadre d'un projet de mise en place de matériel éducatif durable, la fondation Alcoa a octroyé une subvention au montant de 31 700 \$ USD à la Régie en décembre 2024. La présentation finale du projet devait avoir lieu en septembre 2025. Le projet n'a malheureusement pas pu voir le jour dans le délai alloué. Le directeur général de la Régie informe les administrateurs qu'une extension a été demandée et acceptée et que le projet sera finalisé d'ici décembre 2026.

6.10. RESSOURCERIE DE PORTNEUF – DEMANDE DE RENCONTRE

Les membres du conseil d'administration sont informés que la Ressourcerie de Portneuf a fait appel à la Régie afin de coordonner une rencontre avec l'ensemble des comptoirs d'entraide de Portneuf dans le but de leur communiquer les enjeux auxquels ils font face, notamment le stockage, la manipulation, le déplacement et l'exportation des vêtements et objets invendus et par le fait même, tenter d'y trouver des solutions.

6.11. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 39-2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 396 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
39-2023	7 396 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

158-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE PORTNEUF
SIÈGE SOCIAL
1, RUE DU JARDIN
PONT ROUGE, QC
G3H 0H6

8. Que les obligations soient signées par le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière. La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. EMBAUCHE DE PERSONNEL – POSTES EXITANTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à des affichages pour combler les postes laissés vacants aux opérations courantes et que les candidatures suivantes ont été retenues ;

- Mme Jade Lévesque, préposée aux écocentres, poste permanent, rétroactivement au 17 novembre 2025;
- Mme Josée Blanchette, préposée aux écocentres, poste permanent, rétroactivement au 17 novembre 2025;
- M. Mathis Genest, préposé aux écocentres, poste permanent, rétroactivement au 17 novembre 2025;

159-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. JEAN-GUY VIGNEAULT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :

- Mme Jade Lévesque, préposée aux écocentres, poste permanent, rétroactivement au 17 novembre 2025;
- Mme Josée Blanchette, préposée aux écocentres, poste permanent, rétroactivement au 17 novembre 2025;
- M. Mathis Genest, préposé aux écocentres, poste permanent, rétroactivement au 17 novembre 2025;

QUE le salaire et les conditions d'embauche des employés ci-dessus mentionnés soient ceux prévus au contrat de travail des employés ;

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit se conformer à la loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire la Régie a donné un mandat au service d'expertise en ressources humaines de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce mandat l'équité salarial a touché 8 postes, soit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

1. Adjointe direction
2. Agent de support aux usagers
3. Agente de sensibilisation
4. Commis comptable
5. Coordinatrice au service de vidange des installations septiques
6. Directrice générale adjointe
7. Préposée au service à la clientèle
8. Technicienne SST

et qu'au total : 11 personnes les ayants occupés sont visés par un ajustement ou un maintien;

CONSIDÉRANT QUE le montant total à verser pour se conformer aux exigences de la loi représente un montant forfaitaire de 41 272, 09 \$ ce qui est inférieur au budget 2024 de 50 000 \$ adopté à cet effet;

160-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le versement des ajustements salariaux calculés par la FQM, et conformément aux exigences de la Loi sur l'équité salariale, au montant de 41 272,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. GESTION CONTRACTUELLE

8.1. HONORAIRES PROFESSIONNELS – SUIVI DU BIOGAZ 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit effectuer des campagnes de suivi environnemental concernant le biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET), conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a procédé à une demande de prix auprès de différentes entreprises dans le but d'octroyer un contrat de gré à gré pour effectuer le suivi de biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech inc. est la seule entreprise à avoir soumissionné ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission soumise par la firme Tetra Tech inc. s'élève à une somme de 26 200 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse et vu la complexité du dossier, la recommandation de la direction et du comité exécutif est d'octroyer le contrat pour la durée d'un an seulement ;

161-12-2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf accorde le contrat de suivi du biogaz à Tetra Tech inc. au prix soumis de 26 200 \$ plus les taxes applicables, pour l'année 2026 ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.



N° de résolution
ou annotation

162-12-2025

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet à discuter.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22 h ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. CÉDRICK CHAMPAGNE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière